

**COMITE DU SIVOM DE L'ABADIE DU 15 MARS 2021**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**I – FINANCES**

**1- Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire permet aux Communes membres du SIVOM de l'Abadie, et plus particulièrement aux délégués qui siègent au comité du Syndicat, de prendre connaissance des perspectives envisagées pour l'année 2021, et ceci, en conformité avec l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente note est complétée des éléments suivants :

- Etat de la dette 2021 ;
- Tableau d'amortissement de la dette 2021 – 2033
- Tableau prévisionnel analytique des participations des communes pour l'exercice 2021 ;
- Tableau prévisionnel des dépenses d'investissement pour les travaux (ouvertures de crédits).

Pour l'année 2021, les éléments suivants sont à noter :

- Un montant global de dépenses de fonctionnement prévisionnel en légère diminution : 223 520 euros contre 229 817 euros en 2020 ;
- Des recettes diverses en légère diminution : 18 800 euros prévus, contre 23 035 euros en 2020 (absence de recettes liées aux contrats aidés) ;
- Le montant des participations des Communes membres est stable : 204 720 euros (206 782 euros en 2020)

Concernant les charges générales de fonctionnement de l'administration générale : le montant prévisionnel des dépenses est de 47 520 euros contre 62 343 euros en 2020.

Les précisions suivantes sont à apporter :

- le budget du SIVOM de l'Abadie a pris en charge en 2020 un trimestre de salaires de l'ancien Directeur Général des Services mutualisé (charges intégrées dans la participation de la Commune de Saint-André de la Roche) ;
- pour l'année 2021, des interventions des brigades vertes du SIVOM Val de Banquière sont prévues. Dans cette perspective, des crédits à hauteur de 6 440 € seront inscrits(chapitre 65).

Concernant le fonctionnement général de l'école maternelle Jean de la Fontaine : le budget de fonctionnement prévisionnel s'élève à 87 000 euros (81 246 euros en 2020).

L'évolution des dépenses prévisionnelles s'explique par :

- l'augmentation du nombre d'enfants accueillis : 51, contre 44 en 2020 ;
- les coûts liés aux protocoles sanitaires mis en place (produits d'entretien, consommables divers) ;

Concernant les deux autres compétences (Animation périscolaire, Petite ferme), les dépenses prévisionnelles restent stables :

- Animation périscolaire : 50 000 euros (49 228 euros en 2020)

- Petite ferme : 39 000 euros (37 000 euros en 2020).

Enfin, il est à noter la stabilité des dépenses liées à la dette du SIVOM Abadie :

A endettement constant :

- le remboursement en intérêts s'élève à 7 062 euros (8 427 euros en 2020)

- le remboursement en capital, en section d'investissement, s'élève à 41 555 euros (41 500 euros en 2020).

Compte tenu des éléments ci-dessus, et sur la base des recettes de fonctionnement prévues, les participations par Commune pour 2021 sont les suivantes :

- Saint-André de la Roche : 149 438 euros (150 969 euros en 2020)

- Nice : 39 333 euros (40 420 euros en 2020)

- Cantaron : 35 736 euros (32 625 euros en 2020)

- Tourrette-Levens : 28 829 euros (32 353 euros en 2020)

Après échanges, les membres du Comité retiennent à l'unanimité les orientations basées sur les éléments ci-dessus et sur les préconisations de la commission des travaux (voir infra), ainsi que le principe d'un emprunt pour leur financement partiel.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De se prononcer favorablement sur les orientations budgétaires sus énoncées.**

**LE PRESIDENT**

**D.SARETTA**

**AFFICHE LE 01/04/2021**